



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction des affaires juridiques
et institutionnelles

Pôle des affaires juridiques

Affaire suivie par
daji.delegations@utoulouse.fr

Décision n° 2026_OR_079

Délégation de signature

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11, L. 712-1, L. 712-2 et R. 719-79 ;
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;
Vu la nomination de Madame Virginie Finetti en tant que responsable du pôle pilotage des ressources au sein de la direction de la stratégie et développement ressources humaines (DSDRH) relevant du domaine ressources humaines et développement social (DRHDS) de l'Université de Toulouse.

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Virginie Finetti, responsable du pôle pilotage des ressources au sein de la direction de la stratégie et développement RH, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions relevant du domaine financier suivants :

Centre de responsabilité budgétaire	Centre financier
N2_202 D. RHDS	202A01 DSDRH

- certifications et liquidations du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) pour le centre financier ci-dessus ;
- certifications de l'acquisition du droit pour les recettes de ce même centre financier.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

Article 3

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 4

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux du pôle pilotage des ressources de la direction de la stratégie et du développement RH et sur le site internet de l'université.

Article 5

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 12/07/2026

La délégente,
La présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy

La Présidente,
Odile RAUZY



La délégataire,
La responsable du pôle pilotage des
ressources,

Virginie Finetti

